

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Date convocation :

Le 18 mars 2025

Date affichage :

Le 18 mars 2025

Délibération N°2025_D08

Objet : Vente de la section de Planquette parcelle I645 au Groupement Forestier de Boissezon Noailhac.

Vu les problèmes de dépérissement de la parcelle la I646 (propriété de Mr Jean Louis FRAYSSE) attenante à la parcelle I645 (section de planquette).

Vu que la cause du dépérissement est dû à des attaques de scolytes sur les 2 parcelles.

Vu la proposition de Monsieur Jean Louis FRAYSSE, gérant du Groupement Forestier de Boissezon Noailhac, qui souhaite racheter la parcelle I645 (section de planquette) afin de nettoyer, changer l'essence et faire disparaître ce problème.

Vu l'absence d'électeur sur cette section de commune : « Section de Planquette »

Vu le relevé cadastral du patus joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide qu'après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de géomètre expert, de notaire sont à la charge de l'acquéreur : Monsieur Jean Louis FRAYSSE, gérant du Groupement Forestier de Boissezon Noailhac.

Demande au Sous-Préfet de prendre un arrêté autorisant la vente de ce patus : « Section de Planquette ».

Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :
Le 27 mars 2025**

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL